

CULTURE

THÉÂTRE

Images de solitude

UN JOUR, DE NUIT...

Création d'Aurélië Spooren. Au Théâtre La Chapelle, jusqu'au 26 octobre.

MARIE LABRECQUE

Comédienne se tournant vers la création, Aurélië Spooren livre ici son premier spectacle, situé aux frontières indéfinissables de la danse et du théâtre. Œuvre sensorielle et impressionniste, *Un jour, de nuit...* évolue dans un climat qui pourrait évoquer un état de demi-veille, à l'orée du sommeil, proche du rêve. Cette brève pièce aborde les vastes thèmes de la solitude existentielle, celle qui peut se vivre aussi bien à deux que seul, et de la recherche d'amour.

Des êtres qui se croisent sans se rejoindre; des corps qui se succèdent dans un lit; un homme qui écrit sur la peau de son amante... *Un jour, de nuit...* esquisse la quête de six personnages, dont plusieurs ne sont que des silhouettes. Deux se détachent pourtant du portrait. Une jeune femme insomniaque (Stéphanie Julien), la valise à la main, qui s'installe dans la chambre d'une auberge. Et le personnage de Bartleboom (Jean Marchand) tiré, comme la plupart des rares textes tapissant la trame du spectacle, du beau roman poétique *Océan mer* signé Alessandro Baricco. Ce professeur, plongé dans ses singulières recherches pour savoir où *finira la mer*,

trimballe un coffre plein de lettres d'amour adressées à sa future fiancée, qu'il espère rencontrer un jour...

Assemblage d'extraits textuels et de chorégraphies, au rythme lent, le spectacle ne forme pas nécessairement toujours un ensemble cohésif. Le premier numéro de danse, entre les trois femmes, semble ainsi un peu sortir de nulle part.

Mais la jeune metteuse en scène d'*Un jour, de nuit...* démontre un bon sens de l'image. Le premier tableau séduit d'emblée, faisant couler à travers la scène, en un mouvement sensuel, une longue bande de tissu rouge, comme si des corps se mouvaient dessous. Une illustration du désir? Cette langue d'étoffe écarlate, qui semble animée d'une vie propre, devient à volonté drap ou rideau, laissant par exemple profiler en ombres chinoises la danse amoureuse d'un couple.

Jouée dans un espace dépouillé, avec le mur du fond recouvert de grandes bandes blanches, et des lignes lumineuses tracées sur le sol, la pièce déploie une esthétique assez attrayante, notamment la composition d'éclairage. De même, elle parvient à créer une atmosphère prégnante grâce à ses choix musicaux, évocateurs à défaut d'être toujours originaux (entre autres, l'obsédant *The Hours* de Philip Glass), et à sa trame sonore composée pour une part de chuchotements et de souffles.

Un travail à suivre, donc.

Collaboratrice du Devoir

DANSE

Navas intime, comme on l'aime

MINIATURES

Chorégraphie et interprétation: José Navas. Éclairages: Marc Parent. Musique: Jean-Sébastien Bach, Vincenzo Bellini, Claude Debussy, Maria Grever, George Gershwin, Frédéric Chopin et Antonio Vivaldi. À l'Agora de la danse, jusqu'au 1er novembre.

LILI MARIN

Béauté, pureté et sobriété. José Navas revient au solo avec bonheur, le sien et le nôtre. Après avoir tenté l'abstraction formelle dans les dernières chorégraphies qu'il a créées pour sa compagnie Flak, l'artiste de 43 ans renoue avec l'émotion et le plaisir simple de danser avec la musique, classique. Simple, mais ô combien sublime.

Interprète de grand talent, reconnu internationalement, il reprend dans ces jolies *Miniatures* les ingrédients qui lui ont permis de séduire le public québécois dès son arrivée à Montréal dans les années 1990: lignes délicates, modernes mais lyriques, virevoltes et vélocité. En sept petits morceaux construits sur des musiques choisies, il expose sans ostentation toute la maîtrise qu'il a de son art. Car s'il nous fait pénétrer dans son intimité — on le voit se changer, éponger la sueur qui perle

sur sa peau et prendre quelques gorgées d'eau, au fond de la scène —, il est assez gentleman pour le faire avec pudeur.

Et lorsqu'il attire l'attention sur son physique sculptural, c'est en ayant pris soin de se nouer une chemise autour de la tête. Parce qu'il prend son temps, et fait passer l'expression par une seule partie de son corps à la fois. Ses bras, aériens et musclés, sont d'ailleurs probablement les plus éloquents du Québec. Ses mains se meuvent telles des créatures aquatiques dans une pénombre émouvante.

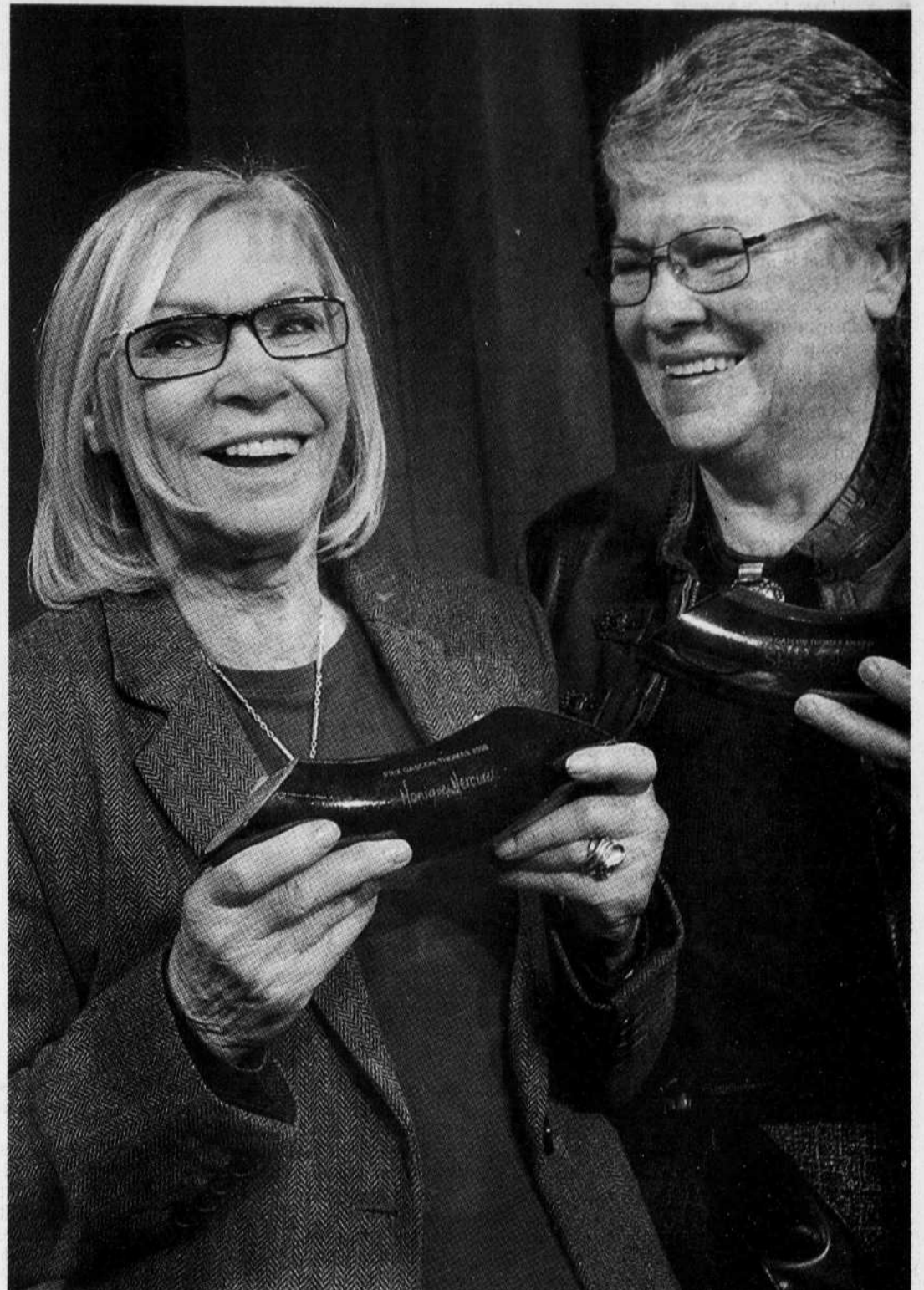
Tout chez José Navas respire la sensualité et l'élégance, tellement qu'il a de la classe même vêtu d'un pantalon de jogging. Il ne s'embarrasse d'aucun flaflo. Le décor est dépouillé, le crâne rasé. Less is more, at-il compris.

Du moindre frémissement aux enchaînements les plus élaborés, rien ne semble nécessiter un effort pour José Navas.

Son langage ne révolutionne certes pas le paysage contemporain de la danse. Néanmoins, son authenticité, celle d'un homme mature, en paix avec lui-même, jumelée à la perfection de son exécution, font de ce spectacle un grand moment.

Collaboratrice du Devoir

Un honneur bien mérité



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

MONIQUE MERCURE ET SHARON POLLOCK sont cette année les lauréates du prix Gascon-Thomas, décerné par l'École nationale de théâtre «à des artistes ayant contribué de façon exceptionnelle à l'épanouissement du théâtre au Canada». Ce qui est certainement le fait de Monique Mercure, à divers titres, et de Sharon Pollock, une dramaturge, metteuse en scène et comédienne qui a surtout œuvré à Calgary et un peu partout au Canada anglais. Le prix a été remis hier dans la salle Ludger-Duvernay du Monument-National.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-22-151456-087
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CREDIT FORD CANADA LIMITEE
Demanderesse
BORÉAL CLIMATISATION INC.
ET
YVES PAUL
Défendeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à la défenderesse Boréal Climatisation Inc. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal en salle 1.120 dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance, avis au défendeur 119 C.p.c. sera présentée devant le tribunal le 3 décembre 2008 à 9h00 en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance, avis à la partie défenderesse 119 C.p.c. et le bref de saisie avant jugement, affidavit, avis au défendeur, pièces P-1 à P-5 et procès-verbal de saisie avant jugement a été remis au greffe à l'intention de la défenderesse, Boréal Climatisation Inc.

Lieu: Montréal
Date: 22 OCT. 2008
MARIE FRANCE DEVLIN
Greffier adjoint
J.D. 2513

NO: 540-32-019677-085. Les Services Administratifs Geo Inc. C. Les Fibres DMC Inc. Le 5 novembre 2008 à 10h00 au 1455, Montée Masson, Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Les Fibres DMC Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 6 liors, 3 chaises d'ordinateur, 1 téléviseur Canon Super G3, 2 bureaux beige; 1 fusil à peinture; 1 lift au propane Clark; 1 machine à air BML etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. INFORMATIONS: (514) 350-9000, Dominique Bouchard, Étude J.F. Bouchard, huissiers de justice.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9109-4921 QUÉBEC INC. 834, 45 rue, Pointe-Claudet (Qc) JON 1G2
AVIS est par les présentes donné que 9109-4921 QUÉBEC INC. a fait cession de ses biens le 14 octobre 2008, et que la première assemblée aura lieu le 31 octobre 2008, à 10h00, au 7100, rue Jean-Talon Est, Tour Easo, bureau 600, Anjou (Qc) H1M 3S3.
Date: 14 octobre 2008.
Johanne Serpone, CIRP LE GROUPE SERPONE, SYNDIC DE FAILLITE INC. 7100, rue Jean-Talon Est, Bureau 600, Anjou (Québec) H1M 3S3
Tél. : (514) 355-6553
Télex : (514) 355-6423

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-22-151238-089
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
LOCATION CREDIT FORD CANADA
NADA une division de Compagnie de location Canadian Road
Demanderesse
6475191 CANADA INC.
ET
MAHMOUD MOSSAD EL AT-TAL
Défendeurs

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné au défendeur que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au palais de justice de Québec, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. A défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 5 décembre 2008 à 9h00 en salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
A MONTRÉAL, le 21 OCT. 2008
MARTINE BOUCHARD
Greffier adjoint
J.B. 4099

demersbeaulne
AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
JOËL PARENT, résidant au 15, des Émeraudes, app. 710, Repentigny (Québec) J6A 9G7.
AVIS est donné que JOËL PARENT, a fait cession de ses biens le 10 octobre 2008, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 novembre 2008, à 10 h 00, au bureau du syndic, 1100, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2010, Montréal (Québec).
Montréal, ce 14^e jour d'octobre 2008.
DEMER BEAULNE INC.
Tél. : (514) 878-9631
slchance@syndic.com

Un don d'espoir pour la vie
AMÉRIQUE SAÛTE
1-877-488-4222
www.Ameecanada.ca

Avis de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM
Avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Brownsburg-Chatham présentera à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet de modifier son décret de constitution numéro 1112-99 du 29 septembre 1999 pour permettre de modifier ou de remplacer, conformément à l'article 585 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), une taxe spéciale imposée par un règlement visé par ce décret et de lui accorder tous autres pouvoirs nécessaires ou utiles à sa bonne administration.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé, doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice André-Laurendeau, 1050, rue des Parlementaires, Québec (Québec) G1A 1A3.
Montréal, ce 8 octobre 2008
Les procureurs de la Ville de Brownsburg-Chatham
Désislé & Désislé, s.e.n.c.
84, rue de Brésoles
Montréal (Québec)
H2Y 1V5

AVIS
AVIS est par les présentes donné que la compagnie 9190-1720 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Québec, province de Québec, demandera au Registraire des entreprises de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies.
Ce 23 octobre 2008.
FRASER MILNER
CASGRAIN, SENCLER
Procureurs de la compagnie

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 14 octobre 2008, INTERFAU INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 52, Lamarque, Laval, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 novembre 2008 à 10h00 au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-22-151430-082
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
HONDA CANADA FINANCE INC.
Demanderesse
SOVIRATHA SENG
Défendeur

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné au défendeur que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. A défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 5 décembre 2008 à 9h00 en salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
A MONTRÉAL, le 22 OCT. 2008
MARTINE BOUCHARD
Greffier adjoint
J.B. 4099

SP Société canadienne de la sclérose en plaques
1 800 260 7502 www.scleroseenplaques.ca

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
No: 540-12-014694-087
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorces)
HONGZHEN LIU
Demanderesse
ZHUI PAN, de domicile et résidence inconnus
Défendeur

ORDRE est donné au défendeur Zhui Pan de comparaître au greffe de cette cour situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec, H7T 2S9, salle RC05, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 17 décembre 2008 à 8:45 a.m. en salle 2.02 du Palais de justice de Laval.
Une copie de la requête introductive d'instance en divorce a été remise au greffe à l'intention du défendeur Zhui Pan.
À Laval, le 23 octobre 2008
CAROLE CHAREST
GREFFIER ADJOINT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Productions Fovis Inc demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
Signé à Longueuil, ce 23ième jour d'octobre 2008.
Marianne Bouchard, exécutoire testamentaire.

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
REGROUPEMENT BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE
APPEL D'OFFRES ASSURANCES DE DOMMAGES TERME 2008-2009

Des soumissions sont demandées en vue de l'acquisition d'un portefeuille d'assurances de dommages pour les membres du Regroupement Bas Saint-Laurent/Gaspésie.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter de 14 h le 27 octobre 2008 aux bureaux d'Optimum Actuariers et Conseillers inc., 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1120, Montréal (Québec) H3A 3G5. Pour obtenir plus amples renseignements, veuillez communiquer avec madame Suzie Drouin au numéro de téléphone (514) 288-1620, poste 141.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h le 24 novembre 2008 aux bureaux de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec) H3A 2M7. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10 h 01, à la même adresse.

Afin d'obtenir le cahier des charges, vous devez fournir un chèque certifié de cinq mille dollars (5 000.00 \$) libellé au nom de : Union des municipalités du Québec. Ce chèque sera remis uniquement aux soumissionnaires ayant déposé une soumission complète et ce, dans les deux (2) semaines suivant l'ouverture des soumissions.

Le Regroupement Bas Saint-Laurent/Gaspésie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.
Jean Morneau
Conseiller aux services financiers et aux produits d'assurances
Union des municipalités du Québec

AVIS DE VENTE PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO COUR: 500-32-105441-077. COUR DU QUÉBEC, NORMAND POISSANT, Partie demanderesse -vs- JEAN-DAVID FORTIER, AVOCAT, Partie défenderesse. Le 06 NOVEMBRE 2008 à 10h00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au numéro 5057, St-Urbain, en la ville et district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie saisie en cette cause, consistant en 1 paire de ski Dynastar 180 cm avec fixations; 5 cannes à pêche avec moulinets et sacs; 1 table de jeu mini soccer couleur gris; et autres biens saisis en cette cause. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE, MONTRÉAL, ce 22 octobre 2008. CLAUDE PAYANT, HUISSIER, GRENIER ET ASSOCIÉS, HUISSIERS (514) 397-9277.

AVIS DE VENTE PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, NO: 540-12-014694-087. COUR SUPÉRIEURE (Divorces) HONGZHEN LIU Demanderesse ZHUI PAN, de domicile et résidence inconnus Défendeur ASSIGNATION

ORDRE est donné au défendeur Zhui Pan de comparaître au greffe de cette cour situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec, H7T 2S9, salle RC05, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 17 décembre 2008 à 8:45 a.m. en salle 2.02 du Palais de justice de Laval.

Une copie de la requête introductive d'instance en divorce a été remise au greffe à l'intention du défendeur Zhui Pan.
À Laval, le 23 octobre 2008
CAROLE CHAREST
GREFFIER ADJOINT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Productions Fovis Inc demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
Signé à Longueuil, ce 23ième jour d'octobre 2008.
Marianne Bouchard, exécutoire testamentaire.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par la présente donné que RÉJEAN ROUILLARD, domicilié au 2510, Paul-Lemay, R.R.2, Sainte-Angèle de Prémont (Qc), a déposé une cession le 9 octobre 2008 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 novembre 2008 à 9h30 au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 925, Montréal (Qc), (514) 932-4115.
DONNE à Montréal, le 25 octobre 2008.

Appel & Cie Inc., Syndic Robert Takash, cirp Syndic désigné

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHÉNIE
514 251-4000 #3400
1 866 888-2323
www.schizoprenie.qc.ca
info@schizoprenie.qc.ca

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Productions Fovis Inc demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
Signé à Longueuil, ce 23ième jour d'octobre 2008.
Marianne Bouchard, exécutoire testamentaire.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H2P 2M9
Tél. : (514) 382-6722
Télex : (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que le 21 octobre 2008, 9176-1262 QUÉBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politiquement constitué, situé au 900, boul. de Périgny, bureau 103, Chambly, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 novembre 2008 à 11 h au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal (Qc).
G. BILL HAFNER, CIRP Syndic
8585, boul. St-Laurent
Bureau 210
Montréal (Québec) H

LES SPORTS

Ligue nationale de football

Le commissaire Goodell voudrait une saison régulière plus longue

Londres — Une saison régulière un peu plus longue améliorerait la qualité globale de la NFL et augmenterait l'intérêt des amateurs, a prétendu le commissaire Roger Goodell, hier.

La NFL a discuté de l'ajout d'un ou deux matchs au calendrier de la saison régulière à sa réunion des propriétaires ce mois-ci, mais aucune décision n'a été prise et aucun changement n'est attendu pour la saison 2009.

A long terme, toutefois, Goodell a ajouté qu'il était logique de raccourcir le calendrier des matchs préparatoires en faveur de matchs compétitifs.

«Nous croyons que c'est un contenu de meilleure qualité, a dit Goodell. C'est ce que nos partenaires, nos partisans vont demander.»

Goodell a fait ces commentaires lors d'une conférence sur la mondialisation dans les sports à Londres, tenue parallèlement au match de demain entre les Chargers de San Diego et les Saints de la Nouvelle-Orléans au stade de Wembley. Il a ajouté que la ligue travaille toujours sur les détails d'une possible expansion, et que tout changement devrait faire l'objet de négociations avec ses partenaires médias et l'association des joueurs.

«Mais d'un point de vue de la qualité, nous croyons que c'est une option pour améliorer la qualité du jeu», a-t-il dit, ajoutant qu'une longue saison préparatoire avait peu d'attrait pour les amateurs. «C'est évident que notre calendrier de quatre matchs préparatoires n'offre pas un contenu de très haute qualité. Ces matchs n'ont tout simplement pas le même niveau d'intérêt que des matchs de la saison régulière. Ils sont sans conséquence.»

Goodell s'est exprimé pendant une discussion en groupe avec Richard Scudamore, le chef de la direction de la Premier League anglaise. Interrogé par le modérateur Jim Nantz, de CBS, Goodell a répliqué que la NFL avait brièvement envisagé la possibilité de calquer le modèle des ligues européennes de soccer — où les équipes faibles sont reléguées dans une ligue plus faible chaque année —, mais que cette option a été jugée irréalisable.

«C'est un concept fascinant et nous en avons discuté, a-t-il dit. La relégation permet de créer un grand niveau d'intérêt. Mais ça irait à l'encontre de tout ce que nous faisons actuellement.»

Associated Press

HOCKEY

Le Canadien va chercher à exploiter l'indiscipline des Ducks

FRANÇOIS LEMENU

Les Ducks d'Anaheim n'ont plus rien de l'équipe qui a remporté la coupe Stanley en 2007. Avant d'affronter les Sénateurs, hier soir à Ottawa, les Ducks (25-0) occupaient le dernier rang de l'Association Ouest. En sept matchs, ils n'ont marqué que 16 buts contre 22 à l'adversaire.

Rob Niedermayer (2-2-4) et Travis Moen (1-3-4), deux spécialistes défensifs, se retrouvent en tête des compteurs de l'équipe. Le défenseur François Beauchemin est même le meilleur buteur du club avec trois filets. En revanche, Ryan Getzlaf, Teemu Selanne, Corey Perry, Chris Kunitz et Brendan Morrison, les ténors de l'équipe, ont été limités à un seul but collectivement.

Devant le filet, Jean-Sébastien Giguère (2-4-0) affiche une moyenne de 2,81 et un taux d'efficacité de 90,9.

Ce rendement des Ducks est peut-être lié à l'indiscipline de l'équipe. La formation de Randy Carlyle est l'une des plus pénalisées de la Ligue nationale (28^e rang), soit 22 minutes en moyenne par match. Le Canadien entend bien profiter de cette indiscipline des Ducks lors du match qui les opposera, ce soir, au Centre Bell.

«On va devoir éviter le banc des pénalités et profiter de nos avantages numériques, fait valoir Guy Carbonneau. Les Ducks affectionnent le jeu robuste et peuvent sortir de leur plan de match. C'est à nous de profiter de leurs erreurs.»

«On devrait pouvoir créer des surnombres grâce à notre vitesse. Nos chances de l'emporter seront

meilleures si on parvient à quitter notre territoire le plus rapidement possible.»

Retour de Higgins

Christopher Higgins s'est entraîné de nouveau avec ses coéquipiers. Carbonneau a bon espoir de le voir dans la formation pour la première fois de la saison. En fait, on a senti un mouvement d'impatience de la part de l'entraîneur en parlant du retour éventuel de son attaquant.

«Il va bien. On en saura davantage samedi matin [ce matin], a-t-il dit. Dans son cas, c'est plutôt mental que physique. Il craint de se blesser à nouveau. Il doute encore. Mais il y a des chances qu'il joue contre Anaheim», a ajouté l'entraîneur.

Ryan O'Byrne va se faire montrer le chemin des tribunes. Le jeune défenseur n'a pas joué en troisième période contre la Floride et Carbonneau croit qu'un passage dans les tribunes lui sera salutaire. En six matchs, O'Byrne a récolté deux passes et affiche un différentiel de plus 2. «O'Byrne a fini le match sur le banc, a rappelé Carbo. Il jouait du meilleur hockey l'an dernier. Il réfléchit peut-être un peu trop.»

«Ce n'est pas une punition, a-t-il insisté. De toute façon, nous avons sept défenseurs et on avait prévu de les faire alterner. Il s'agit d'une saine compétition.»

Jaroslav Halak sera devant le filet même si Carey Price s'est entraîné hier.

«Halak a bien fait à son dernier match tandis que Price ne s'est pas entraîné pendant trois jours.»

La Presse canadienne

Bob Gainey recommande d'éliminer les glissades pour bloquer les tirs

FRANÇOIS LEMENU

Guy Carbonneau avait développé une façon bien personnelle de bloquer un tir. Une glissade bien synchronisée empêchait souvent la rondelle d'atteindre le but. S'il n'en tenait qu'à Bob Gainey, ce genre de glissade sera interdit dans la Ligue nationale. Gainey en a fait la recommandation lors de la réunion des directeurs généraux qui s'est tenue à Chicago.

«Je suis content que cette recommandation soit faite aujourd'hui et non pas il y a 15 ans», a déclaré

Carbonneau, sourire en coin, après l'entraînement de l'équipe à l'aréna Martin-Lapointe. «La Ligue nationale cherche des façons d'améliorer l'offensive sans que ça devienne un cirque. Personne ne veut voir des matchs de 12-10.»

«Il y a cette année un nouveau règlement concernant les mises en jeu en territoire offensif après une punition. Il y a quelques années, des efforts ont été faits pour éliminer l'accrochage et l'obstruction», a-t-il rappelé.

Gainey ne veut pas éliminer les tirs bloqués. Seulement les glissades qui ont pour effet de neutra-

liser complètement une attaque. «On en a discuté. Il a aussi demandé à Mario Leblanc — le responsable du service vidéo — de lui fournir des exemples, raconte Carbonneau. La proposition de Bob vise à éviter qu'un joueur ne se couche sur la patinoire de tout son long. On voit ça souvent dans les deux contre un ou en infériorité numérique à cinq contre trois. C'est une recommandation qui ne serait pas adoptée avant deux ou trois ans», prévient l'entraîneur du Canadien.

La Presse canadienne

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est				
	G	P	DPFBP	BC Pts
Buffalo	6	0	1	26 13 13
Montréal	5	0	1	23 11 11
Boston	2	2	3	20 23 7
Toronto	2	2	3	15 23 7
Ottawa	2	4	1	20 22 5

Section Atlantique

N.Y. Rangers	7	2	1	26 19 15
Pittsburgh	5	2	1	22 17 11
New Jersey	5	2	0	18 15 10
Philadelphie	1	3	3	26 32 5
N.Y. Islanders	2	4	0	14 21 4

Section Sud-Est

Floride	4	3	0	19 21 8
Caroline	3	2	1	18 19 7
Washington	3	3	1	22 21 7
Atlanta	2	3	2	19 22 6
Tampa Bay	1	2	3	11 15 5

Hier

Anaheim	4	Ottawa	3
Detroit	5	Atlanta	3
Floride	4	San Jose	3
N.Y. Rangers	3	Columbus	1
Philadelphie	6	New Jersey	3
Los Angeles	à St. Louis		

Aujourd'hui

Atlanta	à Boston	19h
Ottawa	à Toronto	19h
Anaheim	à Montréal	19h
Caroline	à N.Y. Islanders	19h
Pittsburgh	à N.Y. Rangers	19h
New Jersey	à Philadelphie	19h
San Jose	à Tampa Bay	19h30
Los Angeles	à Nashville	20h
Columbus	à Minnesota	20h
Washington	à Dallas	20h
Detroit	à Chicago	20h30
Floride	à St. Louis	20h30
Buffalo	à Colorado	21h
Edmonton	à Vancouver	22h
Calgary	à Phoenix	22h

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	G	P	N	PP	PC	PTS
cx-Montréal	11	5	0	573	382	22
x-Winnipeg	6	10	0	367	437	12
Toronto	4	12	0	327	527	8
Hamilton	3	13	0	394	521	6

c - champion de section
x - se qualifie en vue des séries éliminatoires

Hier

Calgary	à Hamilton	19h30
---------	------------	-------

Aujourd'hui

Edmonton	en Saskatchewan	19h
Toronto	en C.-B.	22h

Demain

Winnipeg	à Montréal	13h
----------	------------	-----

EN BREF

Jacques Rogge sollicite un nouveau mandat à la tête du CIO

Lausanne, Suisse — Jacques Rogge a annoncé qu'il sollicitait un nouveau mandat à la tête du Comi-

té international olympique (CIO). Le CIO a précisé que le Belge âgé de 66 ans avait adressé une lettre aux membres du Comité pour confirmer sa décision de se présenter à sa propre succession en octobre 2009. Rogge préside le CIO depuis 2001. Il peut briguer un nouveau mandat de quatre ans qui, s'il était réélu, le maintiendrait en fonction jusqu'en 2013. — AP



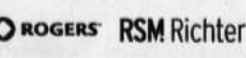
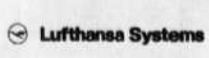
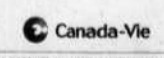
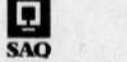
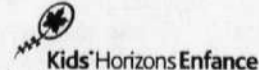
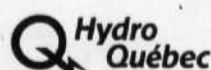
SOPHIE BROCHU, présidente et chef de la direction chez Gaz Métro
NORMAND BRATHWAITE, porte-parole de DMC/Québec et animateur de la soirée

vous remerciant pour votre participation
à la 11^e édition du Grand Spectacle pour la dystrophie musculaire

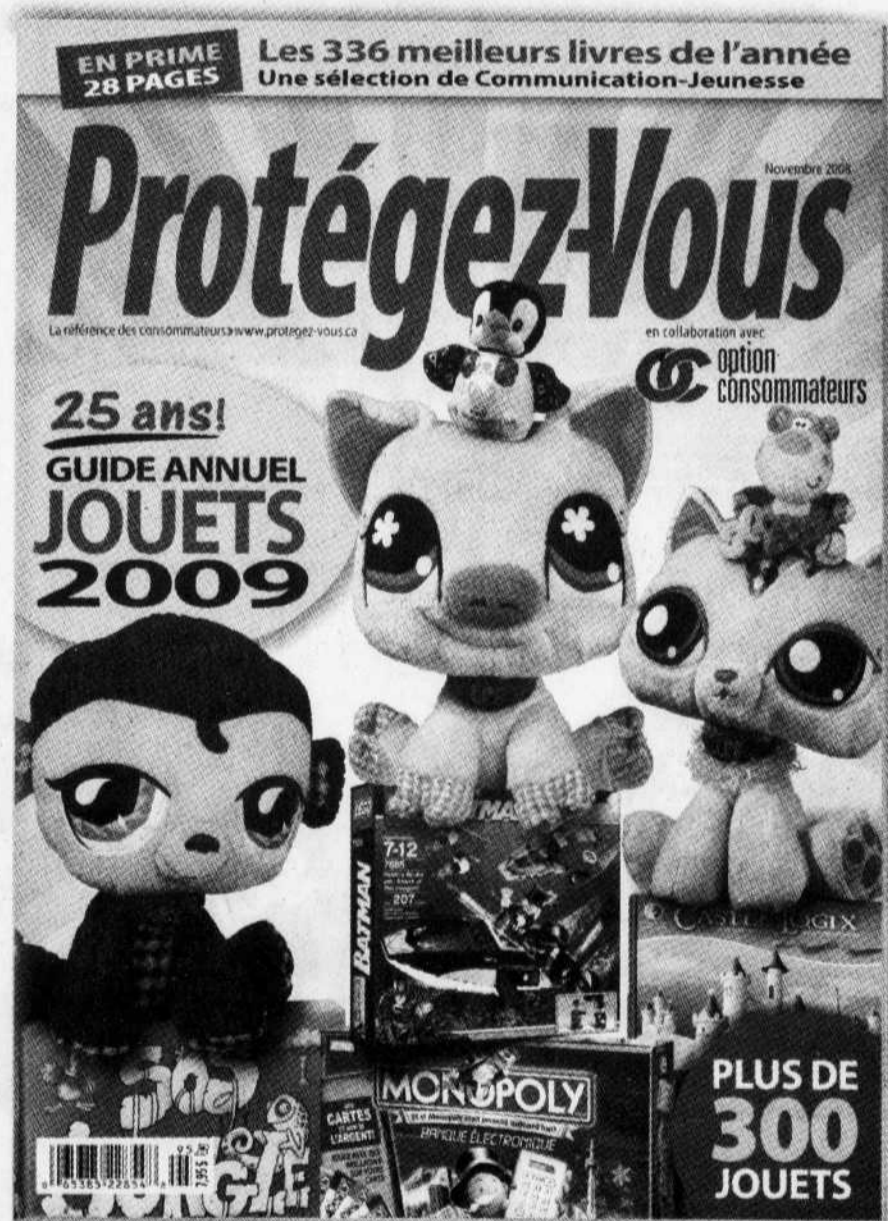
366 920 \$



MERCI À NOS PARTENAIRES



LE MAGAZINE À NE PAS MANQUER



EN KIOSQUE MAINTENANT

La référence des consommateurs
www.protegez-vous.ca